

COMPTE RENDU DE RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DE 15 DECEMBRE 2008

L'An DEUX MILLE HUIT, le QUINZE DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Culture-Loisirs », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PÉDA, Maire.

PRESENTS :	DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P.SERRIÈRE A., RUMEAU R., AMOR., BARRAS M., CARTON C., DURET C., FOULER R., GELIN L., HERMITTE D., LAHURE A., MARIN E. METHIVIER D. MULE M.
ABSENTS :	
REPRÉSENTES :	CARON M. (par RUMEAU R.) MARCHISIO N. (par LAHURE A.)

Secrétaire de séance : WILTZIUS R.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°) Virements de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédit suivants :

Article	Dénomination	Diminution	Augmentation
022	Dépenses imprévues	18 000 €	
6536	Frais de représentation		5 000 €
673	Titres annulés exercice antérieur		11 000 €
6574	Subvention association		500 €
657362	Subvention (autre)		1 500 €

Monsieur METHIVIER demande si ces écritures ont été étudiées en commission.

Madame Hermitte répond que non et qu'il avait été décidé lors de la mise en place du Conseil d'un travail en équipe, que ce n'est pas le cas, qu'il y a déjà huit mois d'installation et que sur le CCAS elle aimerait bien en connaître le fonctionnement puisqu'elle en fait partie et qu'elle n'est jamais convoquée.

Monsieur le Maire rappelle que cette équipe est nouvelle, qu'il a fallu un certain temps pour apprendre à travailler ensemble et que dès le mois de Janvier une nouvelle méthode de travail sera adoptée mais qu'en ce qui concerne ces écritures, il n'y a aucun doute, qu'elles sont internes et ne modifient en aucun cas le budget.

Monsieur DUVETTE, informe que pour la bonne marche, il suffit que les adjoints convoquent les commissions dont ils sont responsables, de façon régulière comme il est fait pour la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire demande de procéder au vote

Accord du C.M. à la majorité (18 pour - 1 abstention)

2°) Annulations de titres de recette M 14 - M 49

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler le titre de recette n°143 émis en 2007 pour un montant de 12 272.00 € suite à l'annulation du permis de construire.

Accord du C.M.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les titres de recette suivants, suite aux annulations de permis de construire :

- N° 08 - 2007 pour un montant de 3 762.50 €
- N° 21 - 2007 pour un montant de 7 524.50 €

Accord du C.M.

3°) Indemnité de Conseil Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseils,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Accord du C.M.

4°) Clôture et annulation budget Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède un budget annexe « Caisse des Ecoles »- Ce budget ne connaît aucun mouvement depuis plusieurs années et Madame le Receveur Municipal nous demande d'envisager la clôture juridique de ce budget.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la clôture du Budget annexe de la Commune « caisse des écoles » dont le résultat était de 7.81 €, il propose de reprendre ce résultat de la manière suivante :

002	- Résultat de fonctionnement reporté	7.81 €
60632	- Petit Equipement	7.81 €

Accord du C.M.

5°) Marché Fourniture Repas Cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat passé avec la Société Provence Plats, concernant la livraison des repas servis à la cantine scolaire, arrive à échéance le 31 décembre 2008. Afin de continuer à assurer ce service à compter du 1^{er} janvier 2009, nous avons lancé un marché à procédure adaptée.

Après analyse des différentes offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la S.A. Provence Plats, 41 Rue des Rémouleurs, 84000 AVIGNON

Accord du C.M.

6°) Marché Bureau Etude P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération du 13 août 2008, avait été décidé de lancer l'étude pour le Plan local d'Urbanisme.

La commission d'appel d'offres s'étant réunie et après analyse de offres reçues, a décidé de retenir le cabinet BEGEAT à Toulon, pour un montant T.T.C. de 50 292 €.

Accord du C.M.

7°) P.V.R. Délibération de Principe - Information

Monsieur le Maire rappelle les termes de la P.V.R. -Participation Voies et réseaux et que la délibération instituant celle-ci a été votée en 2004.

Il informe de quelques conditions supplémentaires notamment en ce qui concerne ERDF.

8°) Subvention exceptionnelle CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS rencontre des difficultés financières consécutives aux dépenses obligatoires et à la diminution de ses ressources, notamment les concessions au cimetière.

Il propose donc au Conseil d'attribuer au CCAS une subvention exceptionnelle de 1 500€.

Accord du C.M à la majorité (18 pour - 1 abstention)

9°) Informations diverses

Contrat enfance jeunesse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation du Centre aéré de la commune, il conviendrait de l'autoriser à signer avec la Caisse d'allocations familiales le contrat enfance jeunesse, qui définit le projet 2008-2011, et offrirait éventuellement la possibilité d'obtenir des financements supplémentaires.

Accord du C.M.

La séance est levée à 21 heures 20

Le Maire

Jean-Claude PEDA